

Formulaire d'instructions de vote

À titre de porteur(s) d'actions ordinaires d'OpSens inc. (la « Société »), je nomme/nous nommons par la présente : **M. Louis Laflamme, président et chef de la direction, ou en son absence ou incapacité d'agir, M. Robin Villeneuve, chef de la direction financière et secrétaire corporatif, ou**

Pour assister à l'assemblée ou nommer une personne pour assister en votre nom, veuillez inscrire le nom de cette personne en caractères d'imprimerie

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du/des soussigné(s) conformément aux instructions ci-dessous (ou si aucune instruction n'a été donnée, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) à l'égard des questions suivantes et de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée** ») qui aura lieu en direct par visioconférence disponible au <https://bit.ly/3BcCTbi> le mardi 18 janvier 2022 à 10 h (heure normale de l'Est). Il est fortement recommandé de voter par procuration avant l'Assemblée. Les fondés de pouvoir peuvent assister à l'Assemblée par le biais de la webdiffusion, mais ne seront pas en mesure de voter par le biais de la webdiffusion. Il est fortement recommandé de voter par procuration avant l'Assemblée.

LES RECOMMANDATIONS DE VOTE PAR LA DIRECTION SONT INDIQUÉES EN SURBRILLANCE AU-DESSUS DES CASES.
Veuillez utiliser un crayon ou un stylo noir.

1. Élection des administrateurs

		POUR	ABSTENTION			POUR	ABSTENTION
1.	Lori Chmura	☐	☐	5.	Jean Lavigueur	☐	☐
2.	Gaétan Duplain	☐	☐	6.	Louis Laflamme	☐	☐
3.	Denis M. Sirois	☐	☐	7.	James Patrick Mackin	☐	☐
4.	Denis Harrington	☐	☐	8.	Alan Milinazzo	☐	☐

2. Nomination de l'auditeur

Nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur et autorisation donnée aux administrateurs de fixer sa rémunération.

POUR ☐ ABSTENTION ☐

3. Nouveaux règlements généraux de la Société

Considérer et, s'il est jugé à propos, confirmer et ratifier par résolution (dont le texte est reproduit à l'Annexe « I » de la circulaire de sollicitation par la direction (la « **Circulaire** »)) l'adoption, sans modifications, des nouveaux règlements généraux de la Société (dont le texte intégral est reproduit à l'Annexe « II » de la Circulaire), le tout tel que plus amplement décrit dans la Circulaire.

POUR ☐ CONTRE ☐

Aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières, vous avez droit à certains documents destinés aux investisseurs. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez cocher les cases appropriées ci-dessous. Vous pouvez également visiter le site Web de Compagnie Trust TSX <https://ca.astfinancial.com/etatsfinanciers> et indiquer le code d'entrée 2922a.

☐ Je souhaite recevoir les états financiers trimestriels

☐ Je souhaite recevoir les états financiers annuels

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes tout formulaire d'instructions de vote (FIV) donné au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, ce FIV sera voté comme le recommande la direction ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le juge opportun. Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de tout changement ou de toute variation proposée ou de toute nouvelle question soumis correctement à l'Assemblée.

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur ce FIV. Voir les instructions au verso. Tous les FIVs doivent être reçus avant 10 h (heure de l'Est) le vendredi 14 janvier 2022.

Formulaire d'instructions de vote (« FIV ») – Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires d'OpSens inc. qui se tiendra le 18 janvier 2022 (l'« Assemblée »)

Notes

1. Vous trouverez ci-joints les documents reliés à l'Assemblée des porteurs de la série ou catégorie de titres détenue en votre nom par l'intermédiaire indiqué au recto. À moins que vous n'assistiez à l'Assemblée et que vous ne votiez en personne, le droit de vote afférent à vos titres peut uniquement être exercé par la direction, en tant que fondé de pouvoir du porteur inscrit, conformément à vos instructions.
2. Nous ne sommes pas autorisés à exercer le droit de vote afférent à ces titres à l'égard de toute question soumise lors de l'Assemblée sans instructions de vote précises de votre part. Pour exercer le droit de vote afférent à ces titres lors de l'assemblée, nous devons recevoir vos instructions de vote précises. À cette fin, veuillez remplir ce FIV et nous le retourner rapidement.
3. Si vous désirez assister à l'Assemblée et voter en personne, veuillez écrire votre nom à l'endroit prévu sur le présent formulaire. Vous pouvez aussi écrire le nom d'une personne que vous autorisez à assister à l'Assemblée et à voter en votre nom. À moins que cela ne soit interdit par la loi, la personne dont le nom est inscrit à l'endroit prévu sera pleinement habilitée à soumettre des questions à l'Assemblée et à voter sur toutes celles qui seront soumises, même si elles ne figurent pas dans le présent formulaire ou dans la circulaire d'information. Adressez-vous à un conseiller juridique si vous souhaitez modifier l'autorisation donnée à cette personne. Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le représentant inscrit chargé de votre compte.
4. Le présent FIV doit être signé par vous exactement selon le nom qui figure sur le FIV. Si ces instructions de vote sont données au nom d'une personne morale, inscrivez le nom au complet de la personne morale, le nom et le titre de la personne qui donne les instructions de vote au nom de la personne morale ainsi que l'adresse aux fins de signification de la personne morale.
5. Si ce FIV n'est pas daté, il sera présumé comme portant la date du jour à laquelle la direction vous l'a envoyé par la poste.
6. Une fois que ce FIV aura été signé et remis en bonne et due forme, le droit de vote afférent aux titres représentés par ce FIV sera exercé conformément à vos directives; en l'absence de directives, le FIV indiquera que le droit de vote afférent aux titres sera exercé comme il est recommandé dans la documentation fournie par la direction pour l'Assemblée.
7. Ce FIV confère à la personne nommée le pouvoir discrétionnaire de voter comme elle le juge approprié à l'égard de toute modification apportée aux questions figurant dans l'avis de convocation à l'Assemblée ou de toute autre question pouvant être soumise en bonne et due forme à l'Assemblée ou à toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement.
8. Vos instructions de vote seront enregistrées à la réception du FIV.
9. En donnant les instructions de vote demandées, vous reconnaissez que vous êtes le propriétaire véritable de ces titres et que vous êtes habilité à nous donner des instructions de vote à leur égard.
10. Si vous avez des questions au sujet des documents ci-joints, veuillez communiquer avec le représentant inscrit chargé de votre compte.
11. Le présent FIV doit être lu conjointement avec la circulaire d'information et les autres documents reliés à l'Assemblée fournis par la direction.

Comment Voter

INTERNET

- Allez à www.astvotemaprocuration.com
- Enregistrez votre vote en ligne
- Consultez les documents de l'Assemblée

TÉLÉPHONE

Sur un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis **1-888-489-7352** et suivez les instructions vocales.

Pour voter par Internet ou par téléphone, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par Internet ou par téléphone, veuillez ne pas retourner ce FIV.

Pour voter avec votre téléphone intelligent, veuillez scanner le code QR →



POSTE, TÉLÉCOPIEUR ou COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre FIV dans l'enveloppe fournie à cet effet ou à :

Compagnie Trust TSX
C. P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1
- Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au 1-416-368-2502 ou, au Canada et aux États-Unis seulement, au numéro sans frais 1-866-781-3111 ou la numériser et la transmettre par courriel à votemaprocuration@astfinancial.com.

Tous les FIVs doivent être reçus avant 10 h (heure de l'Est) le vendredi 14 janvier 2022